

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 Novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés : Cécile LAPEYRE

Pouvoirs : Amélie MARRIQ a donné pouvoir à Marie Paule ROGOU, Alain MANIVEL a donné pouvoir à Jean Louis SERRES, Jean LAPEYRE a donné pouvoir à Alexandra BUTEL, Marie Jo CAYOL a donné pouvoir à Jacqueline PUJET

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

**Objet : Office de Tourisme : Convention Trophée des jeunes
vététistes – Été 2023**

Le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme a décidé de retenir la candidature de la commune du Dévoluy pour l'accueil et l'organisation du « Trophée de France Jeunes Vététistes » qui se déroulera du 31 juillet 2023 au 4 août 2023 sur la commune du Dévoluy.

Le choix des dates est sous réserve de la publication du calendrier international par l'Union Cycliste International et de tout conflit de dates entre discipline identique.

Considérant que la convention doit être signée par les différents partis organisateurs :

- Le Maire de la Commune
- La directrice de l'office du Tourisme du Dévoluy
- Le président du Comité Régional de Cyclisme
- Le Président de la FFC
-

Considérant que l'office du tourisme demande à la collectivité une subvention complémentaire pour financer une partie de l'évènement pour un montant de 70 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** la convention relative à l'organisation du « Trophée de France Jeunes Vététistes »
- ✓ **AUTORISE** la 1^{ère} adjointe à signer cette nouvelle convention avec la Fédération Française de Cyclisme.
- ✓ **ATTRIBUE** une subvention complémentaire de 70 000 € à l'Office de Tourisme du Dévoluy pour l'organisation du « Trophée de France Jeunes Vététistes »

✓ **PRECISE** que cette dépense sera inscrite sur le BP 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 07/12/2022
Publié le : 07/12/2022
Affiché le : 07/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Pour Le Maire Démissionnaire
La 1^{ère} Adjointe,

Alexandra BUTEL

